



## NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE BUDGET PRIMITIF 2024

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant :

*« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».*

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

La Commune de Saint-Sulpice-la-Pointe dispose en 2024 de 5 budgets :

- Le budget principal de la Commune,
- Le budget annexe de service public de gestion de l'assainissement,
- Le budget annexe de service public de Transport Urbain.
- Le budget annexe « Lotissement Montauty ».
- Le budget annexe du Service Public Industriel et Commercial « Energies Renouvelables »

Le budget 2024 a été construit conformément aux conclusions du Débat d'Orientations Budgétaires avec la volonté de :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité du service public.
- Prendre en compte les éléments conjoncturels impactant la commune : inflation, hausse des tarifs de l'énergie et des produits alimentaires, augmentation du point d'indice et mesures de lutte contre l'inflation, préoccupation environnementale, croissance démographique du territoire.
- Maîtriser les choix d'investissements avec pour objectifs de poursuivre la trajectoire dictée par le développement démographique du Territoire.
- Préserver la santé financière de la collectivité.

Les budgets primitifs 2024 étant votés de manière anticipée et avant le vote du compte administratif et du compte de gestion 2023, ne font pas apparaître l'intégration des résultats de l'exercice 2023.

Ces résultats seront intégrés dans le cadre du vote de budgets supplémentaires qui aura lieu avant le 30 juin 2024.

## BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal de la Commune s'équilibre à 12 339 438, 00 € en section de fonctionnement et à 5 016 623,95 € en section d'investissement.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

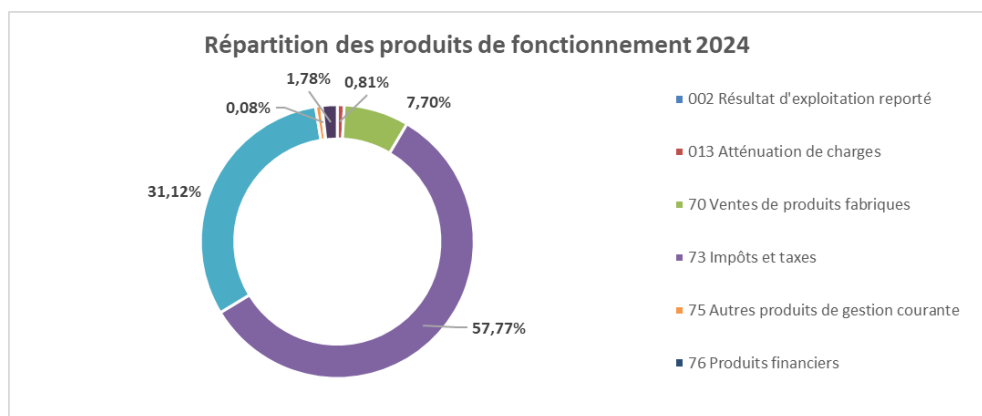
La section de fonctionnement représente les dépenses du « quotidien » de la collectivité. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

### RECETTES

Les recettes de fonctionnement 2024 sont estimées à 12 339 438 €.

Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	Libellé	BP 2024	variation 2023/2024
002	Résultat d'exploitation reporté	- €	-100,00%
013	Atténuation de charges	100 000,00 €	66,67%
70	Ventes de produits fabriques	950 000,00 €	-0,82%
73	Impôts et taxes	7 129 108,00 €	2,30%
74	Dotations, Subventions, participations	3 840 180,00 €	3,35%
75	Autres produits de gestion courante	85 100,00 €	85000,00%
76	Produits financiers	50,00 €	0,00%
77	Produits Exceptionnels	10 000,00 €	-90,06%
78	Reprise sur provisions	5 000,00 €	
<b>TOTAL recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>12 119 438,00 €</b>	<b>-1,75%</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	220 000,00 €	4,76%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>12 339 438,00 €</b>	<b>-1,64%</b>



#### **a) La fiscalité et les autres taxes.**

L'état 1259 de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 ne nous ayant pas été communiqué au moment du vote du budget primitif, l'évaluation des recettes liées à la fiscalité s'est faite sur la base des éléments mentionnés dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires 2024 :

- Evolution des bases de valeurs locatives : +3,9 % (lois de finances 2024)
- De ce fait, l'évolution des recettes de fiscalité directe locales est estimée à + 4,9 % intégrant l'évolution naturelle des bases sur le territoire soit des produits de fiscalité estimés après application du coefficient correcteur à : 5 000 000,00 €

L'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes Tarn-Agout est identique par rapport à 2023 à 1 271 108,00 € , aucun transfert de compétence n'ayant été réalisé.

Les droits de mutation sont envisagés à 330 000 € au même niveau que ceux perçus en 2023

Le produit de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'électricité est estimé à 300 000 €.

Les contributions directes restent les recettes principales du budget de fonctionnement (55,72 %).

#### **b) Les concours de l'Etat et les autres participations.**

La Dotation Globale de Fonctionnement est estimée en augmentation de 4 % intégrant l'évolution démographique du territoire (+ 85 000,00 €).

Le fonds de concours en fonctionnement versé par la Communauté de Communes est stable à 398 550 €.

La Commune estime à 18 000 € les recettes de FCTVA sur les dépenses de fonctionnement concernant les bâtiments, la voirie et les réseaux réalisées en 2022.

Les participations CAF concernant les accueils de loisirs sont estimées en stabilité par rapport au produit de 2023.

La réforme de la taxe d'habitation entraîne une exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les locaux industriels qui représente une perte de recette fiscale entièrement compensée par l'Etat. Pour 2023 le montant de cette allocation compensatrice est de 770 000,00 € (+ 3.7%).

#### **c) Les autres recettes.**

Les produits des services sont estimés au même niveau par rapport à 2023 intégrant l'évolution des tarifs de restauration scolaire.

Les autres produits de gestion courante intègre suite au passage à la nomenclature M57 une partie des produits exceptionnels avec notamment les remboursements des sinistres assurances.

Les atténuations de charges sont estimées en légère hausse par rapport à 2023 (+ 25 000 €).

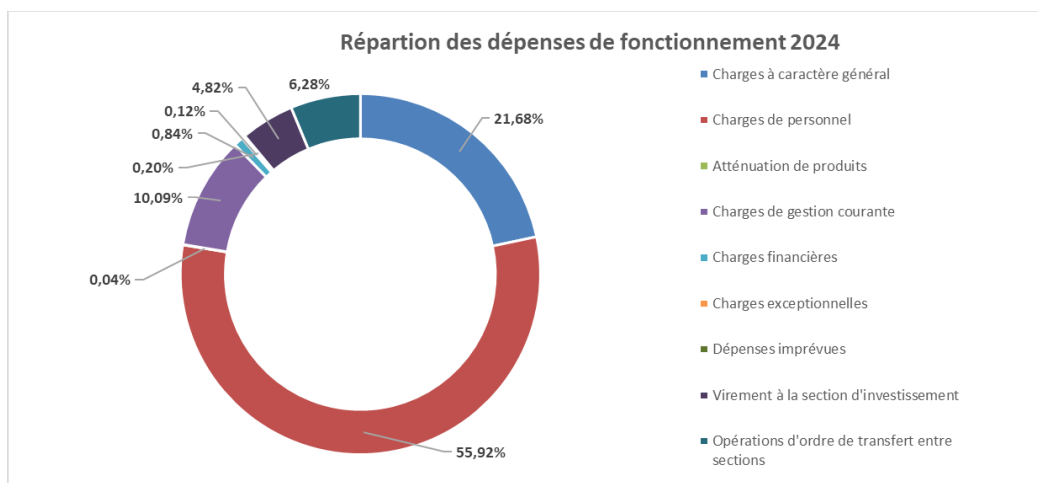
Les produits exceptionnels sont estimés à 10 000,00 €.

## **DEPENSES**

Les dépenses de fonctionnement 2024 sont estimées à 12 339 438,00 €.

Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	Libellé	BP 2024	variation 2023/2024	Part budgetaire
011	Charges à caractère général	2 675 000,00 €	-5,98%	21,68%
012	Charges de personnel	6 900 000,00 €	6,15%	55,92%
014	Atténuation de produits	5 000,00 €	0,00%	0,04%
65	Charges de gestion courante	1 245 500,00 €	24,49%	10,09%
66	Charges financières	103 700,00 €	5,28%	0,84%
67	Charges exceptionnelles	15 000,00 €	-76,92%	0,12%
68	Dotations aux provisions	25 000,00 €	431,91%	0,20%
<b>TOTAL charges réelles de fonctionnement</b>		<b>10 969 200,00 €</b>	<b>4,28%</b>	<b>88,90%</b>
022	Dépenses imprévues	- €	-100,00%	0,00%
023	Virement à la section d'investissement	595 238,00 €	-48,96%	4,82%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	775 000,00 €	9,07%	6,28%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>12 339 438,00 €</b>	<b>-1,64%</b>	<b>100,00%</b>



### a) Les charges à caractère général.

Directement liées à l'activité des services, elles sont estimées en baisse de près de 6 % par rapport au Budget primitif 2023, intégrant une baisse des tarifs de l'énergie dans le cadre du groupement d'achat porté par Territoires d'énergies 81 auquel la commune adhère. Ce poste de dépense représente cependant près de 30 % des charges à caractère général de la commune. Ces prévisions englobent également l'inflation constatée se répercutant sur l'ensemble des achats des services.

Dans cette optique de consolidation des dépenses de ce chapitre les principaux postes sont représentés par la consommation de fluides (685 000 €) et la restauration scolaire (650 000 €).

Un accent est maintenu sur les dépenses d'entretien du patrimoine de la commune (500 000 €) avec une stabilité des enveloppes dédiées à ce secteur d'intervention.

La formation des agents et la modernisation numérique de la collectivité sont maintenues au même niveau.

### b) Les charges de personnel.

Ce poste représente 62,90 % des dépenses réelles du budget de fonctionnement, 53,93 % des dépenses de fonctionnement.

Une gestion au plus près des effectifs, notamment lors de départs d'agents, participe à la maîtrise de ce poste de dépenses.

Ces dépenses intègrent également diverses mesures (Glissement Vieillesse Technicité (GVT), augmentation du SMIC, application du PPCR et du RIFSEEP...) qui s'imposent aux collectivités.

Ainsi en 2024 ce chapitre augmente de 6,15 % (+ 400 000 €) par rapport au budget primitif 2023 du fait notamment de :

- La revalorisation des carrières des agents,
- Les mouvements de personnel au sein des effectifs,
- La prise en compte de la revalorisation du point d'indice des agents et des mesures de revalorisation salariales mise en œuvre par le gouvernement en 2023.
- le versement de la prime pouvoir d'achat

### c) Les subventions et participations.

L'enveloppe dédiée aux versements des subventions aux associations est maintenue au même niveau qu'en 2023.

Le partenariat avec la MJC est légèrement diminué, prenant en compte la révision de la convention d'objectifs et de moyens et notamment la partie dédiée à l'action jeunesse.

La subvention versée au CCAS est maintenue à 220 000,00 € pour accompagner cette structure face aux difficultés conjoncturelles qu'elle rencontre également.

La subvention d'équilibre nécessaire au fonctionnement du budget annexe de Transport Urbain est prévue en hausse et à hauteur de 187 000 €.

Les autres participations versées au SDET, à la FEDERTEEP, à l'OGEC sont elles aussi considérées comme stables.

#### d) Les atténuations de produits.

Aucune atténuation de produits n'est connue pour 2024. Un montant de 5 000 € est tout de même provisionné à cet effet.

#### e) Les autres dépenses de fonctionnement.

Les indemnités des élus sont revalorisées suite à l'augmentation de la valeur du point d'indice et à la nomination d'un 7ème adjoint.

Le remboursement des intérêts des emprunts représente une enveloppe de 103 700 €.

Les charges exceptionnelles sont évaluées à 15 000 €.

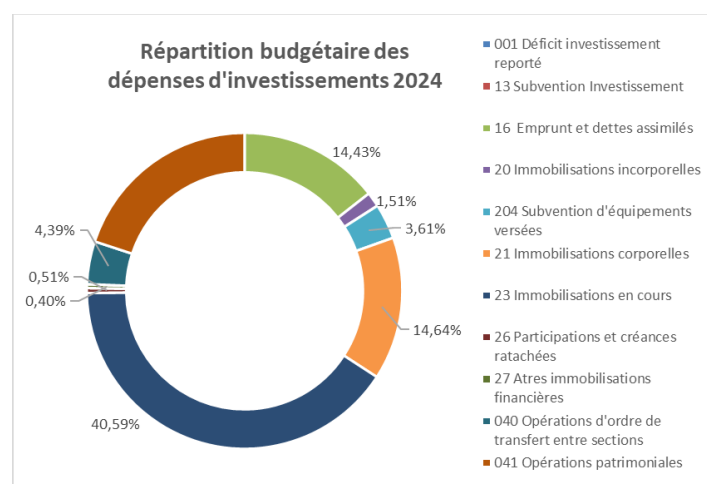
## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses de la section d'investissement sont estimées à 5 016 623,95 €.

Chapitre	Libellé	BP 2023	RAR 2023	BP 2024	Part budgétaire
001	Déficit investissement reporté	- €		- €	0,00%
13	Subvention investissement	- €			
16	Emprunt et dettes assimilés	690 100,00 €		724 014,00 €	14,43%
20	Immobilisations incorporelles	152 731,40 €	56 904,00 €	75 504,00 €	1,51%
204	Subvention d'équipements versées	50 000,00 €	41 715,56 €	181 015,02 €	3,61%
21	Immobilisations corporelles	2 149 060,97 €	110 630,85 €	734 334,38 €	14,64%
23	Immobilisations en cours	4 012 119,63 €	791 308,12 €	2 036 256,55 €	40,59%
26	Participations et créances rattachées	26 000,00 €		25 500,00 €	0,51%
27	Atres immobilisations financières	125 325,00 €		20 000,00 €	0,40%
020	Dépenses Imprévues	174 000,00 €		- €	0,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	210 000,00 €		220 000,00 €	4,39%
041	Opérations patrimoniales	740 600,00 €		1 000 000,00 €	19,93%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>8 329 937,00 €</b>	<b>1 000 558,53 €</b>	<b>5 016 623,95 €</b>	<b>100,00%</b>



Les dépenses d'équipements 2024 sont prévues à hauteur de 2 026 551,42 € (hors remboursement du capital de la dette et hors restes à réaliser de 2023).

Le montant des Restes à Réaliser en dépenses d'investissement s'élève à 1 000 558,53 €.

Les dépenses d'investissement de 2024 s'inscrivent dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement s'articulant autour des axes de politiques publiques suivant :

- Axe 1 : Transition écologique et énergétique.
- Axe 2 : Dynamique et réussite éducative : enfance/jeunesse.
- Axe 3 : Rayonnement et attractivité du territoire à travers son dynamisme patrimonial, culturel, sportif et associatif.
- Axe 4 : Mobilité, voirie et aménagements durables.
- Axe 5 : Prévention au service de la confiance et de la sécurité.
- Axe 6 : Gestion humaine et budgétaire responsable.

Les investissements 2024 concerneront notamment :

- La finalisation des travaux d'aménagements de la Route de Lavaur.
- La finalisation des travaux de requalification de la Rue du Capitaine Beaumont.
- La reprise de la bande roulante de la portion de l'Avenue des Terres Noires comprise entre le Faubourg de la Planquette et le Rond-Point situé après l'école Louisa Paulin.
- La finalisation de la requalification des locaux de l'ancienne trésorerie en poste de police municipale.
- La réalisation d'un terrain de foot 5 sur le complexe sportif de Moletrincade.
- L'acquisition de locaux et leur aménagement pour la création d'un centre communal de santé.
- La finalisation des études de maîtrise d'œuvre concernant la restructuration de la salle Polyespace, la réalisation des travaux de démolition et le début des travaux.
- La réalisation de travaux de mise en accessibilité du cinéma.
- La réalisation de travaux de reprise du plafond et d'isolation des locaux de la batterie fanfare.
- La réalisation de travaux de rénovation de la toiture de la salle Lobit et d'installation de panneaux photovoltaïques.
- La réalisation d'une étude pour la réalisation d'un réseau de chaleur.
- La réalisation d'une étude d'aménagement d'une voie verte sur l'ancienne ligne SNCF.
- La réalisation de travaux de végétalisation de l'espace public.
- Le passage en LED de l'école Marcel Pagnol

- La finalisation des études et le démarrage des travaux de rénovation énergétique de l'école Louisa Paulin.
- Le passage en LED de l'éclairage des terrains et des salles de sports.
- La poursuite de la modernisation numérique de l'administration et équipements numériques des écoles.
- Renouvellement matériel des services

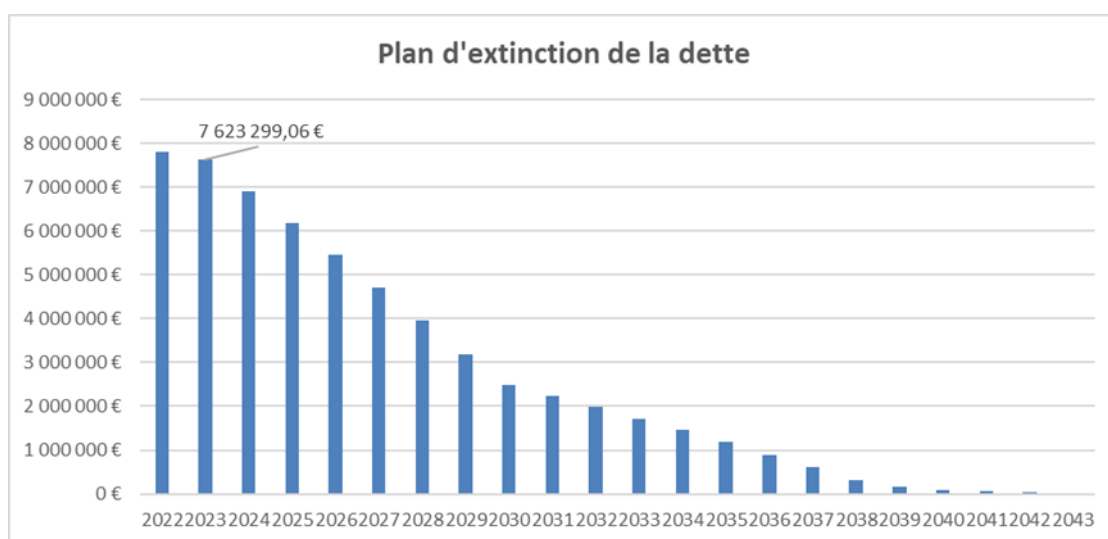
### L'annuité de la dette.

L'annuité de remboursement du capital de la dette s'élève pour l'année 2024 à 724 014,00 €.

Au 31 décembre 2023, l'encours de dette s'élève à 7 623 299,06 € représentant un ratio de 781 € par habitant.

Sans nouvel emprunt, la dette actuelle sera totalement amortie en 2043.

L'amélioration sensible des soldes de gestion sur la période permet de corriger nettement la capacité de désendettement pour l'amener à 5,8 ans à la fin de l'année 2023.



### RECETTES

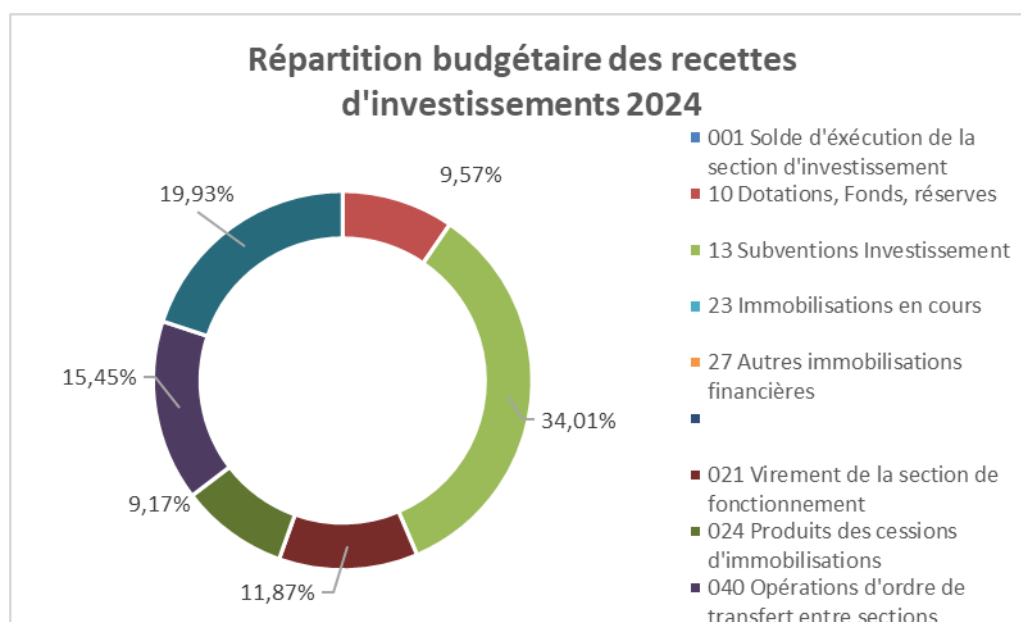
Les recettes de la section d'investissement sont estimées à 5 016 623,95 €.

Le montant des Restes à Réaliser en recettes d'investissement s'élève à 911 385,95 €.

Chapitre	Libellé	BP 2023	RAR 2023	TOTAL BP 2024	Part budgétaire
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	1 182 824,15 €		- €	0,00%
10	Dotations, Fonds, réserves	1 970 000,00 €		480 000,00 €	9,57%
13	Subventions Investissement	1 791 229,06 €	911 385,95 €	1 706 385,95 €	34,01%
16	Emprunt	500 000,00 €		- €	
23	Immobilisations en cours	60 100,00 €		- €	
27	Autres immobilisations financières	9 000,00 €		- €	
021	Virement de la section de fonctionnement	1 166 183,79 €		595 238,00 €	11,87%
024	Produits des cessions d'immobilisations	199 433,60 €		460 000,00 €	9,17%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	710 566,40 €		775 000,00 €	15,45%
041	Opérations patrimoniales	740 600,00 €		1 000 000,00 €	19,93%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>8 329 937,00 €</b>	<b>911 385,95 €</b>	<b>5 016 623,95 €</b>	<b>100,00%</b>

Les recettes d'investissements pour 2024 sont évaluées comme suit :

- La taxe d'aménagement est estimée à 300 000 €,
- Les recettes issues du Fonds de Compensation de la TVA sont estimées à 180 000 €,
- Les subventions d'équipements sont estimées à 795 000 €,
- Les Restes à Réaliser en recettes s'élève à 911 385,95 €,
- Le montant de la dotation aux amortissements s'élève à 775 000 €,
- Le produit de la cession d'immobilisations est estimé pour 460 000 €.





## BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Ce budget s'équilibre à 525 000,00 € en section de fonctionnement et 1 132 000,00 € en section d'investissement.

En section de fonctionnement, l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des schémas directeurs d'assainissement et de gestion des eaux pluviales et la programmation des travaux à réaliser qui en découlera, se terminera en 2024. La nouvelle délégation de service public sera attribuée peu avant l'été.

Un accompagnement de la part du délégataire pour la réalisation de dossier de mise en conformité de raccordement sera facturé sur le premier semestres

Les recettes issues de la réversion du délégataire qui exploite le réseau d'assainissement et de recouvrement de la prestation forfaitaire de raccordement à l'assainissement collectif sont estimées à 400 000,00 €.

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>					
Chapitre	Libellé	BP 2023	BP 2024	variation 2023/2024	Part budgétaire
011	Charges à caractère général	55 000,00 €	50 000,00 €	-9,09%	9,52%
012	Charges de personnel	60 000,00 €	60 000,00 €	0,00%	11,43%
66	Charges financières	50 000,00 €	36 500,00 €	-27,00%	6,95%
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €	20 000,00 €	100,00%	3,81%
68	Dotations aux provisions	550,00 €	- €	-100,00%	0,00%
<b>TOTAL charges réelles de fonctionnement</b>		<b>175 550,00 €</b>	<b>166 500,00 €</b>	<b>-5,16%</b>	<b>31,71%</b>
022	Dépenses imprévues	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00%	1,90%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	170 000,00 €	150 000,00 €	-11,76%	28,57%
023	Virement à la section d'investissement	250 480,71 €	198 500,00 €	-20,75%	37,81%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>606 030,71 €</b>	<b>525 000,00 €</b>	<b>-13,37%</b>	<b>100,00%</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>					
Chapitre	Libellé	BP 2023	BP 2024	variation 2023/2024	Part budgétaire
002	Résultat d'exploitation reporté	46 030,71 €	- €	-100,00%	0,00%
70	Ventes de produits fabriqués	544 000,00 €	490 000,00 €	-9,93%	93,33%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 000,00 €	35 000,00 €		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>606 030,71 €</b>	<b>525 000,00 €</b>	<b>-13,37%</b>	<b>100,00%</b>

En section d'investissement, l'année 2024 prévoit la réalisation de travaux ponctuels de réhabilitation du réseau d'assainissement et d'extension notamment afin de desservir le futur complexe de padel. Les reprises de réseaux d'assainissement dans le cadre des travaux de la requalification de l'Avenue du Capitaine Beaumont et de réaménagement de la Route de Lavaur feront l'objet d'une comptabilisation en 2024.

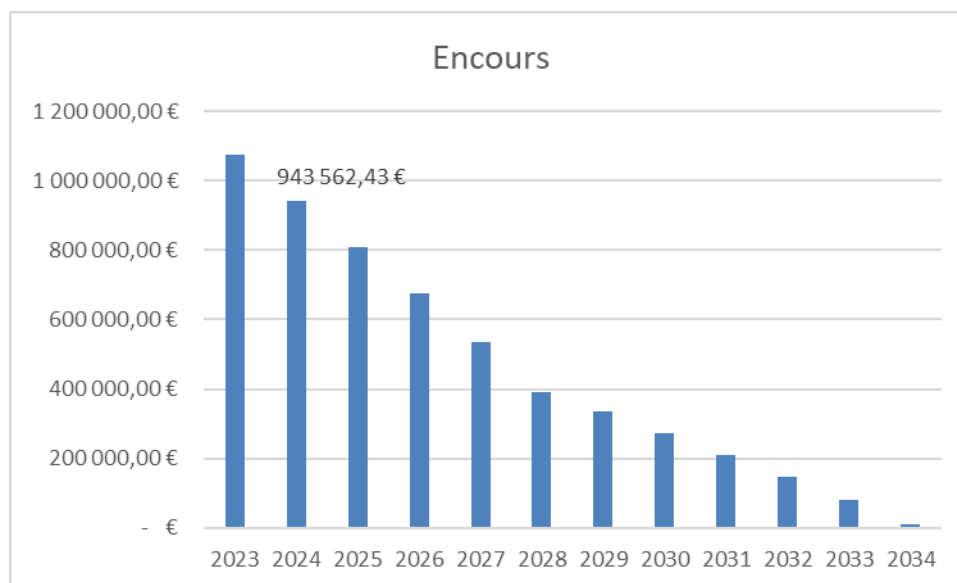
Un accompagnement financier de l'Agence de l'eau pour les administrés ayant fait la démarche de répondre à l'appel à projet de remise en conformité de leur installation, leur sera reversé par la Commun sous forme de subvention.

Le projet de réutilisation des eaux usées démarrera sa phase opérationnelle avec les études de maîtrise d'œuvre et la réalisation des premiers travaux. Le versement des avances sur les subventions attribuées seront demandées à cette occasion.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé	BP 2023	BP 2024	variation 2023/2024	Part budgétaire
13	Subventions Investissements	5 000,00 €	25 000,00 €	400,00%	2,21%
16	Emprunts et dettes assimilés	146 000,00 €	140 000,00 €	-4,11%	12,37%
20	Immobilisations incorporelles	68 476,17 €	75 000,00 €	9,53%	6,63%
21	Immobilisations corporelles	186 916,00 €	200 000,00 €	7,00%	17,67%
23	Immobilisations en cours	731 594,94 €	407 000,00 €	-44,37%	35,95%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 000,00 €	35 000,00 €	118,75%	3,09%
041	Opérations patrimoniales	10 000,00 €	250 000,00 €	2400,00%	47,62%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 163 987,11 €</b>	<b>1 132 000,00 €</b>	<b>-2,75%</b>	<b>100,00%</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé	BP 2023	BP 2023	variation 2023/2024	Part budgétaire
001	Solde d'exécution de la section d'invest reporté	456 854,40 €	- €	-100,00%	0,00%
10	Dotations, Fonds, réserves	100 000,00 €	- €		0,00%
13	Subventions Investissement	176 652,00 €	533 500,00 €	202,01%	47,13%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	170 000,00 €	150 000,00 €	-11,76%	13,25%
041	Opérations patrimoniales	10 000,00 €	250 000,00 €	2400,00%	22,08%
021	Virement de la section de fonctionnement	250 480,71 €	198 500,00 €	-20,75%	17,54%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 163 987,11 €</b>	<b>1 132 000,00 €</b>	<b>-2,75%</b>	<b>100,00%</b>

## ETAT DE LA DETTE



Au 31 décembre 2023 le capital restant à rembourser s'élève 943 562,43 €. Sans nouvel emprunt, la dette du budget annexe assainissement sera totalement remboursée en 2034.

**BUDGET ANNEXE  
SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT URBAIN**

Le transport urbain est le budget permettant d'assurer le fonctionnement des deux lignes de bus du Sulpicien dont la gestion est déléguée à la Société Publique Locale (SPL) « d'un Point à l'Autre ».

Le budget reste toutefois déficitaire et doit donc être rééquilibré avec une subvention de fonctionnement de la Commune estimée pour 2024 à 187 000,00 €.

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>					
Chapitre	Libellé	BP 2023	BP 2024	variation 2023/2024	Part budgétaire
011	Charge à caractère général	210 280,45 €	200 000,00 €	-4,89%	100,00%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>210 280,45 €</b>	<b>200 000,00 €</b>	<b>-4,89%</b>	<b>100,00%</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>					
Chapitre	Libellé	BP 2023	BP 2024	variation 2023/2024	Part budgétaire
R002	Résultat exploitation reporté	5 280,45 €	- €	-100,00%	0,00%
70	Ventes de produits fabriqués	15 000,00 €	13 000,00 €	-13,33%	6,50%
74	Dotations et Participations	190 000,00 €	187 000,00 €	-1,58%	93,50%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>210 280,45 €</b>	<b>200 000,00 €</b>	<b>-4,89%</b>	<b>100,00%</b>

## BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MONTAUTY

Ce budget annexe retrace toutes les écritures comptables associées à cette opération d'aménagement et de vente de lots.

Il est destiné à suivre les opérations d'acquisition, de viabilisation et de cession des terrains.

L'année 2024, verra la poursuite de la perception des échéances de paiement des lots de la part des familles et des remboursements des échéances de remboursement de l'emprunt souscrit.

En outre, cette opération n'ayant pas pu faire être reconnu comme revêtant un caractère social par les services de la Direction Départementale des Finances Publiques, ce budget et donc l'ensemble des opérations sont assujetti à la TVA.

Il convient donc en 2024 de procéder à la régularisation des écritures de TVA sur les opérations comptables s'étant déroulée en 2021 et 2022.

Le budget 2024 de ce budget annexe se présente comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé	BP 2023	BP 2024	variation 2023/2024	Part budgetaire
001	Déficit de fonctionnement reporté	- €	- €		0,00%
011	Charges à caractère général	21 413,64 €	330 750,00 €	1444,58%	99,45%
66	Charges financières	1 850,00 €	1 790,00 €	-3,24%	0,54%
68	Dotation aux provisions	- €	50,00 €		
<b>TOTAL charges réelles de fonctionnement</b>		<b>23 263,64 €</b>	<b>332 590,00 €</b>	<b>1329,66%</b>	<b>100,00%</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €		0,00%
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €		0,00%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>23 263,64 €</b>	<b>332 590,00 €</b>	<b>1329,66%</b>	<b>100,00%</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé	BP 2023	BP 2024	variation 2023/2024	Part budgetaire
002	Excédent de fonctionnement reporté	18 413,64 €	- €	-100,00%	
70	Ventes de produits fabriqués	- €	- €		0,00%
75	Produits d'gestion courante	- €	1 840,00 €		
77	Produits exceptionnels	4 850,00 €	330 750,00 €	6719,59%	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>23 263,64 €</b>	<b>332 590,00 €</b>	<b>1329,66%</b>	<b>100,00%</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €		0,00%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>23 263,64 €</b>	<b>332 590,00 €</b>	<b>1329,66%</b>	<b>100,00%</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé	BP 2023	BP 2024	variation 2023/2024	Part budgetaire
001	Déficit d'investissement reporté	53 668,47 €	- €	-100,00%	
16	Emprunts et dettes assimilés	17 000,00 €	17 000,00 €	0,00%	60,24%
27	Autres immobilisations financières	- €	11 220,00 €		39,76%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>70 668,47 €</b>	<b>28 220,00 €</b>	<b>-60,07%</b>	<b>100,00%</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €		0,00%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>70 668,47 €</b>	<b>28 220,00 €</b>	<b>-60,07%</b>	<b>100,00%</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé	BP 2023	BP 2024	variation 2023/2024	Part budgétaire
001	Excédent d'investissement reporté	- €	- €		0,00%
10	Dotations, Fonds, réserves		- €		
16	Emprunts et dettes assimilés	50 168,47 €	- €	-100,00%	0,00%
27	Autres immobilisations financières	20 500,00 €	28 220,00 €	37,66%	100,00%
TOTAL GENERAL		70 668,47 €	28 220,00 €	-60,07%	100,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €		0,00%
TOTAL GENERAL		70 668,47 €	28 220,00 €	-60,07%	100,00%

## BUDGET ANNEXE ENERGIES RENOUVELABLES

La Commune souhaite développer l'utilisation des toitures des bâtiments publics pour produire, autoconsommer et revendre de l'énergie électrique.

Pour cela, il était nécessaire de créer un Service Public Industriel et Commercial, dont l'ensemble de l'activité est retranscrit au sein d'un budget annexe au budget principal de la commune.

Ce budget dispose de l'autonomie financière et, s'inscrivant dans le cadre d'une activité concurrentielle, est soumis à un assujettissement à la TVA.

De façon opérationnelle, l'année 2024 verra la finalisation des études de maîtrise d'œuvre relatives à l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture des bâtiments du Centre Technique Municipal et de l'espace Auguste Milhès dont les travaux de réalisation seront programmés d'ici la fin de l'année.

En parallèle, une étude est également en cours afin d'étudier la faisabilité d'installer une centrale photovoltaïque sur la toiture de la salle Lobit. Cette installation serait destinée à de la revente totale.

Le financement de ces opérations fera l'objet d'une avance remboursable d'un montant de 50 000 € depuis le budget principal et d'un emprunt du montant total de l'opération. Ce montant est aujourd'hui estimé à une enveloppe de 985 000 €, dont le remboursement se fera sur des annuités équivalentes à la capacité de production d'électricité annuelle attendue.

Le budget 2024 de ce budget annexe se présente comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	BP 2023	BP 2024	Part budgétaire
011	Charge à caractère général	25 000,00 €	25 250,00 €	50,00%
012	Charge de personnel	20 000,00 €	20 000,00 €	40,00%
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €	5 000,00 €	10,00%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>50 000,00 €</b>	<b>50 250,00 €</b>	<b>100,00%</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	BP 2023	BP 2024	Part budgétaire
70	Ventes de produits fabriqués	- €	50 250,00 €	
77	Produits exceptionnels	50 000,00 €	- €	100,00%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>50 000,00 €</b>	<b>50 250,00 €</b>	<b>100,00%</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé	BP 2023	BP 2024	Part budgétaire
20	Immobilisations incorporelles	45 000,00 €	45 000,00 €	4,95%
23	immobilisations en cours	865 000,00 €	990 000,00 €	95,05%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>910 000,00 €</b>	<b>1 035 000,00 €</b>	<b>100,00%</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé	BP 2023	BP 2024	Part budgétaire
16	Emprunts	910 000,00 €	1 035 000,00 €	100,00%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>910 000,00 €</b>	<b>1 035 000,00 €</b>	<b>100,00%</b>